

**ARRETE VISANT A ASSURER LA CONTINUITE DE L'ACTION DES COLLECTIVITES  
LOCALES ET DE LEURS GROUPEMENTS POUR FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES  
DE L'EPIDEMIE DE COVID-19**

**ARRÊTÉ D'ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION**

**Arrêté N° : OUKOUT\_2020\_27**

**Historique du partenariat :**

Depuis 2006, la Communauté de Communes Terres Tolloises (CC2T) a engagé des actions de coopération décentralisée avec la Commune Rurale d'Oukout : réalisation d'un terrain de football, développement de l'acquisition de vélos pour le déplacement des maires entre les communes, achat d'un véhicule pour le transport des productions maraîchères, achat d'une décortiqueuse à riz, ...

**Présentation du projet :**

Les élus d'Oukout, dans le cadre des relations existantes, ont ainsi sollicité la CC2T au titre de la loi OUDIN pour un soutien financier et technique sur la création d'un réseau de distribution d'eau avec des branchements individuels dans les 6 villages concernés depuis le forage et le château d'eau réalisés depuis 2014.

Avec l'aide de la CC2T, une 1ere phase a été réalisée en 2018. Les 1112 personnes habitant le village de Boukitingo ont bénéficié de l'accès à l'eau potable. Le forage et le château d'eau ont été équipés et mis en service, les équipements ont été fournis et installés par l'OFOR avec le service de l'Hydraulique sénégalais. Un réseau avec 5173 mètres de canalisation et 138 branchements individuels ont été réalisés et sont en service.

Depuis 2019, une seconde phase est lancée et vise à installer des branchements individuels à Emaye et à Diakène-Diola.

**Partenariat avec l'OMCI**

La CC2T a initié ce projet et avec l'AREED (ONG spécialisée dans les réseaux d'adduction en eau potable et assainissement) et a réalisé une première phase en 2018. L'AREED n'étant plus en mesure de poursuivre le projet, la CC2T s'est associée l'OMCI (Office Municipal de Coopération Internationale de Commercy) pour le portage de cette nouvelle phase dans la continuité du projet global (délibération N°2019-05-23 du 3 octobre 2019).

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-054-200070563-20200629-OUKOUT\_2020

Une convention de partenariat a été signée avec l'OMCI le 7 novembre 2019. Dans le cadre de cette seconde phase, l'OMCI a obtenu une subvention de 49 673 € de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM). La CC2T a déjà versé une avance de subvention de 10 000 € (mandat N°921 du 09 juin 2020). **Les conditions de versements de la subvention de l'AERM ayant changé, un avenant à cette convention a été signé le 29 juin 2020. Celui-ci indique que la CC2T versera une seconde avance de 14 836 € qui permettra de terminer la 2<sup>ème</sup> phase du projet. L'avance de trésorerie sera remboursée par l'OMCI à la CC2T au maximum 1 mois après le versement du solde de la subvention de l'AERM.**

## LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES

Vu la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19,

----  
**Considérant** que l'avance de subvention versée à l'OMCI permettra de terminer le projet d'adduction d'eau au Sénégal dans de bonnes conditions et en respectant le calendrier prévu,

**Considérant** que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance N°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 donne compétence au Président de l'EPCI, notamment pour attribuer des subventions aux associations,

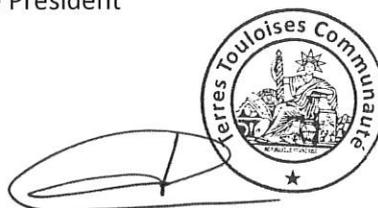
### ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Est attribuée une avance de trésorerie de 14 836 euros à l'Office Municipal de Coopération Internationale de Commercy pour finaliser le projet d'adduction d'eau de la commune d'Oukout au Sénégal.

**Article 2** : Ce présent arrêté sera notifié aux intéressés, publié par la CC2T et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Écrouves, le 29 juin 2020

Le Président



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-054-200070563-20200629-OUKOUT\_2020